



Horaires :

7 heures soit 1 journée
9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00



Prochaine date :

13 mars 2025



Lieu :

- Présentiel : Schoelcher Martinique
- Distantiel



Effectif :

12 maximum en présentiel



Public cible :

- RRH, collaborateurs de la fonction RH, Responsable formation



Prérequis :

Aucun prérequis



Tarif :

850 € NET paiement en plusieurs fois possible
Avantage : Un petit déjeuner, déjeuner et les cafés vous sont offerts.



Chiffres clés :

Taux de satisfaction :
4 / 5

Qualités de la formation :

Taux d'obtention :
EN COURS D'ANALYSE



Financements éligibles :

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via l'OPCO de votre entreprise, en tant que chef d'entreprise ou indépendant. Pour en savoir plus, contactez nous.
FORMATION@MCHDOM.COM

PILOTER LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES



COMPÉTENCES :

- Répondre aux défis majeurs de l'entreprise.
- Établir un processus et des supports appropriés.
- Faciliter les parcours professionnels des employés.
- Identifier les possibilités d'intégration entre le plan de formation et le CPF.
- Encourager un dialogue social constructif concernant les orientations de formation et le plan de formation.
- Gérer le déploiement du plan tout en étant capable de s'adapter aux imprévus.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Comprendre et utiliser tous les dispositifs d'accès à la formation
- Élaborer un plan de formation aligné sur les projets de l'entreprise et axé sur les besoins de développement des compétences des salariés.
- Maîtriser des méthodes et outils immédiatement applicables dans le contexte professionnel.



TRAVAUX ET EVALUATION :

- Tests d'évaluation et de progression
- Echanges avec le formateur
- Evaluation finale



MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Formation accessible en présentielle et classe distancielle
- Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et pratiques
- Outils pédagogiques : Etudes de cas, exercices pratiques
- Supports pédagogiques



Accessibilité locaux :

Locaux adaptés aux PMR ainsi que nos formations.
Contactez nous pour plus d'informations



MODALITES ET DELAIS D'ACCES:

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier. Nos formations sont accessibles selon les modalités ci-dessous :
- En inter-entreprises, c'est-à-dire en groupes d'apprenants provenant de différentes entreprises
- En intra-entreprise, c'est-à-dire en groupes d'apprenants de la même entreprise
- 2 jours après inscription.



SANCTIONS VISEE

Cette formation est non certifiante, toutefois, elle entre dans le champ du Code(s) NSF : 315t - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi et Formacode(s) : 33091 - Gestion prévisionnelle emplois compétences



DEBOUCHERS PROFESSIONNELS

- Sécuriser les ruptures de contrat de travail
- Fondamentaux droit du travail
- Réussir ses entretiens de recrutement
- Se préparer aux NAO



PROGRAMME PEDAGOGIQUE:

Partie 1 : Le Plan de développement des compétences

Contexte règlementaire
 Contenu et objectif
 Obligations pour l'employeur
 Actions à privilégier

Partie 2 : Les dispositifs d'accès à la formation

Compte Personnel de Formation (CPF)

Alimentation du compte
 Formations éligibles et recherche
 Obtention des droits au CPF grâce au CEC (Compte d'Engagement Citoyen) et au C2P (Compte Professionnel de Prévention)
 Financement

NOS COORDONNEES

formation@
mchdom.com

0696 24 76 75
0696 60 63 19

WWW.HELLAPAYE.COM



RESIDENCE
LEBEAUPRE RTE
DE POINTE JAHAM
-97233
SCHOELCHER



Suite

CPF de transition professionnelle

Mobilisation

Conditions d'éligibilité

Constitution et financement de la demande de projet de transition professionnelle

Pro-A (Reconversion ou Promotion par Alternance)

Modalités et fonctionnement

Formations éligibles

Financement

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Obligation de l'employeur de permettre le départ du salarié dans le cadre du CPF

Utilisation dans le cadre du CPF

Le Bilan de compétences

Différence entre le bilan de compétences et le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle)

Règles d'éligibilité

Financement

La POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

Refonte de la POEI

Conditions d'éligibilité

Financement

Partie 3 - Combiner l'ensemble des dispositifs

Nouveaux parcours de formation

Articulation stratégique des fonds de formation

Partie 4 - Garantir l'accès à la formation

Entretien professionnel obligatoire

Conseil et évolution professionnelle

Partie 5 – Evaluation du plan de développement de compétences

Les divers domaines et échelles d'appréciation de l'évaluation

Les outils et critères d'évaluation de la formation

Les indicateurs de performance du plan de développement des compétences : outils et stratégies de suivi